

# Des denrées avariées chez le boucher

**P**OUR DANIEL MOUSSU, boucher-charcutier dans le centre-ville de La Ville-du-Bois, le couperet est tombé au début du mois : son commerce, loin d'être aux normes, doit fermer. C'est le préfet de l'Essonne qui a pris la décision par un arrêté, après une inspection des services vétérinaires du département. Il a été constaté « de graves manquements aux règles d'hygiène et d'entretien général des lieux et installations ».

Au total, près d'une tonne de denrées stockées dans des conditions

douteuses ont été découvertes par les autorités. Après la mobilisation d'une partie de la commune et des autres commerçants, « la boucherie va rouvrir la semaine prochaine », espère le maire Jean-Pierre Meur. « Moi, cette boucherie, j'y allais moi-même, poursuit l' élu. Ce n'est pas un escroc, c'est un boucher qui travaille à l'ancienne, peu au fait de l'évolution des normes sanitaires. » Pourtant, le rapport des services vétérinaires est sévère. Il mentionne la présence de « 54 kilos de denrées à date limite de consommation de

plusieurs années », de « 50 kilos de denrées sans aucune traçabilité » et de « 5 kilos de denrées présentant des traces de moisissures très avancées dégageant une odeur nauséabonde ». « Aucun client ne s'est jamais plaint », conteste le boucher, qui a racheté le commerce il y a quelques années pour des raisons familiales. « Il n'y a jamais eu aucune plainte en mairie », confirme Jean-Pierre Meur.

L' élu met en avant la nécessité pour son centre-ville de garder un tel

commerce. « Les gens vont acheter leur pain, leur journal et leur viande. S'il manque l'un des trois, on va faire ses courses ailleurs », s'inquiète-t-il. Pendant ce temps, le boucher poursuit ses travaux de mise aux normes. La police est passée avant-hier constater leur avancée.

Une demande pour lever la suspension auprès des services vétérinaires va être formulée dans les prochains jours. Une enquête judiciaire est également en cours.

**J.H.**